

RÉPONSES DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CO-PRINCE D'ANDORRE, AUX QUESTIONS DU JOURNAL "L'INDÉPENDANT DE PERPIGNAN", SUR LES FUTURES RELATIONS DE LA PRINCIPAUTE AVEC LA CEE, PARIS, JEUDI 25 SEPTEMBRE.

25 SEPTEMBER 1986 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

QUESTION.- Au moment où les Andorrans s'interrogent sur leur avenir, la visite du Co-Prince français les honore et les rassure. Mais quel message leur apporte-t-il ?

- LE PRESIDENT.- Un "message" est peut-être un grand mot. Plus simplement, je voudrais, à travers votre journal, dire aux Andorrans le réel plaisir que j'ai à leur rendre visite et l'intérêt que j'y prends. Depuis le début de mon septennat, j'ai veillé à être régulièrement tenu informé de leurs préoccupations, de la vie de la Principauté grâce aux contacts que j'ai pu avoir avec ses représentants élus lors des cérémonies traditionnelles comme la remise de la Questia, également lors de plusieurs entretiens en tête-à-tête avec le syndic général, les deux chefs de gouvernement successifs. D'autre part, mes services, en particulier mon délégué permanent et mon viguier, me tiennent régulièrement au courant de la situation en Andorre. Je crois donc bien connaître les aspirations du peuple andorran, mais je n'ai pas eu à ce jour la possibilité de le rencontrer directement sur son territoire. Ce sera désormais chose faite. Je lui apporterai en même temps le salut de la France, dont à travers les siècles, l'amitié pour l'Andorre, ne s'est jamais démentie, et dont moi-même, de par ma fonction de Co-Prince, je suis le témoin évident.

- Ainsi que vous le soulignez, mon voyage va avoir lieu à un moment où la Principauté se trouve devant la nécessité de choix importants face à des questions aussi déterminantes pour son devenir que l'Europe, la réforme institutionnelle, l'équilibre du tissu social. J'aurai assurément l'occasion d'en parler, mais je me réserve, si vous le voulez bien, de le faire, plus précisément, sur place.

QUESTION.- Pour l'Andorre aussi le rendez-vous de l'Europe est incontournable. Comment le Co-Prince français contribue-t-il à le préparer ?

- LE PRESIDENT.- Oui, le rendez-vous de l'Europe est l'un des grands moments de l'histoire de l'Andorre. Aujourd'hui, les échanges commerciaux de la Principauté, régis par des accords qui datent d'un peu plus d'un siècle, de 1867 exactement, s'inscrivent dans un -cadre réglementaire différent selon qu'il s'agit de l'Espagne ou de la France. Lors de la signature du traité d'adhésion de l'Espagne à la Communauté, il a été prévu, à ma demande, que, pendant un délai de deux ans, à partir de l'entrée de ce pays dans le marché commun, soit à partir du 1er janvier 1986, le statu quo serait provisoirement maintenu. Cela nous laisse donc un peu moins d'un an et demi pour mettre au point un nouveau système en accord avec les instances communautaires. Auparavant, il convient évidemment que les diverses autorités andorranes, les co-princes, le gouvernement et le conseil général, soient d'accord entre elles pour parler d'une seule voix à Bruxelles. Mes services ont déjà eu plusieurs réunions avec une délégation du gouvernement andorran et nos vues sont très proches.

- Je crois que le gouvernement andorran a également engagé des discussions, par l'entremise du Co-Prince Evêque, avec l'Espagne. J'espère qu'une position commune andorrane sera prochainement arrêtée. Je ne manquerai pas de l'appuyer de l'autorité que me donnent mes fonctions à la tête de la République française auprès de la Communauté.

- Du nouveau régime des échanges, qui sera défini et qui concernera les relations de l'Andorre avec la Communauté européenne, dépendra la prospérité future de la Principauté, dont, comme vous le savez, la richesse est largement fondée sur le commerce. Le niveau de vie de ses habitants, l'aisance du pays en découlera.

QUESTION.- Quelles sont, pour le Co-Prince français, les grandes lignes des accords souhaitables pour l'avenir de la Principauté ? Est-il, par exemple, imaginable qu'Andorre devienne une sorte de Hong-Kong européen ?

- LE PRESIDENT.- Je ne peux pas, aujourd'hui, alors que le processus des négociations n'est pas achevé, vous donner autre chose que des indications générales.

- Pour la deuxième partie de votre question, je vous dirai qu'il n'y a qu'un Hong-Kong. Le statut, la

situation de l'Andorre ne sont pas les mêmes et Andorre n'est la colonie de personne.

- Quant au régime commercial futur de la Principauté, je crois qu'une grande liberté et une grande facilité de circulation des biens et marchandises à l'intérieur de l'espace européen seraient des moyens efficaces de préserver sa prospérité. C'est le souhait des Andorrans. Je le comprends et suis prêt à l'appuyer. Il faut bien sûr, en contrepartie, qu'Andorre accepte certaines disciplines européennes, à l'égard du reste du monde notamment.\

QUESTION.- Avec l'ouverture de la Communauté européenne, Andorre est appelée à devenir davantage encore cosmopolite. Ses institutions sont-elles appelées à évoluer et dans quel sens ? Dans ce nouveau contexte Andorre peut-elle espérer préserver son identité ?

- LE PRESIDENT.- La réponse à la question de l'identité andorrane sera sûrement trouvée par les Andorrans eux-mêmes. Cela dit, il est vrai que les citoyens andorrans sont aujourd'hui en minorité sur leur sol. Cette situation crée un certain nombre de déséquilibres, mais est sans doute, par ailleurs, l'une des causes de la richesse présente des Vallées. Les solutions à donner à ce problème, et qui concernent au premier chef le conseil général et le gouvernement, me paraissent devoir s'inspirer du souci de respecter le droit des gens, les principes de la justice sociale. Quant à la réforme institutionnelle, elle a eu, ces dernières années, plusieurs résultats, dont le plus spectaculaire a été la création du gouvernement. Mais il est vrai que des lenteurs sont apparues, en particulier pour la création du tribunal contentieux et fiscal. La réforme n'est pas achevée, et je souhaite qu'elle se poursuive. J'ai la conviction que des solutions raisonnables peuvent être trouvées qui permettront à la Principauté de connaître une véritable séparation des pouvoirs, tout en restant fidèle à ce que les siècles lui ont légué, en particulier cette paix et tous ses bénéfices, que beaucoup d'autres peuples peuvent lui envier.\